

Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire

Antenne Loire-Océan

Antenne Maine-Anjou

Le Nantîl - Bât. A1 Nord

1, rue Célestin Freinet
44200 NANTES

17 rue Jean Grémillon
72000 LE MANS

Tél. 02 28 20 51 66

Tél. 02 43 77 17 65

accueil@cenpaysdelaloire.fr

www.cenpaysdelaloire.fr

 @cenpaysdelaloire



Bulletin d'adhésion 2022

"Collectivités territoriales"



Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire est agréé par l'État et la Région (articles L.414-11 et L.141-1 du code de l'environnement)



Connaitre

Protéger

Gérer

Valoriser

Accompagner



Montant des cotisations

Pour les syndicats de bassin versant,
cotisation fixe de 200 €

Nombre d'habitants	Montant
Jusqu'à 500	50 €
501 à 1 000	100 €
1 001 à 2 500	200 €
2 501 à 10 000	300 €
10 001 à 20 000	500 €
20 001 à 50 000	1 000 €
50 001 à 100 000	2 000 €
100 001 à 200 000	3 000 €
+ de 200 000	4 000 €

Nom de la collectivité

Nombre d'habitants :

Nom et prénom du représentant - Maire ou Président :

Autre personne à contacter - Fonction :

Adresse - Code postal - Ville :

Téléphone :

Mail :

Date et signature :



Par une approche concertée et leur ancrage territorial, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver depuis plus de 40 ans notre patrimoine naturel et paysager.

Regroupés en une Fédération nationale, les Conservatoires de métropole et d'Outre-mer gèrent durablement un réseau cohérent et fonctionnel de 3 249 sites naturels couvrant 160 689 hectares.

Fruit d'une large concertation des acteurs régionaux de la biodiversité et de l'espace rural, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire a été créé le 17 décembre 2014 sous la forme d'une association de type loi 1901 à but non lucratif. Il est agréé par l'Etat et la Région des Pays de la Loire au titre de l'article L.141-1 et L.414 -11 du Code de l'environnement.

Il regroupe associations, collectivités, particuliers et acteurs-économiques, et intervient à l'échelle régionale pour :

- Connaître, préserver, gérer, valoriser un réseau de sites naturels protégés par la maîtrise foncière ou d'usage ;
- Animer les territoires et accompagner les collectivités locales et autres acteurs en matière de prise en compte des espaces naturels ;
- Accompagner les politiques publiques de préservation de la biodiversité ;
- Animer et participer aux dynamiques de réseau, en lien avec les autres gestionnaires d'espaces naturels régionaux ou avec le réseau national des Conservatoires.